

STATISTIQUES au 2017-08-31

CANADA

| | | |
|--------------------------|--------|---|
| Chômage (juillet) | 6,30% | ↓ |
| I.P.C. (juillet) | 1,20% | ↑ |
| Billet Trésor CDA 3 mois | 0,77% | ↑ |
| Obligation CDA 5 ans | 1,54% | ↓ |
| Obligation CDA 10 ans | 1,88% | ↓ |
| S&P/TSX | 15 212 | ↑ |

ÉTATS-UNIS

| | | |
|---------------------------|--------|---|
| Chômage | 4,40% | ↑ |
| I.P.C. (juillet) | 1,70% | ↑ |
| Billet Trésor US 3 mois | 0,99% | ↓ |
| Obligation US 5 ans | 1,70% | ↓ |
| Obligation US 10 ans | 2,12% | ↓ |
| Dow Jones - Industrielles | 21 948 | ↑ |
| S&P 500 | 2 472 | ↑ |

DEVISES

| | | |
|-------------------|--------|---|
| \$ É.-U. / \$ CAN | 0,8011 | ↑ |
| \$ É.-U. / € Euro | 1,1910 | ↓ |
| ¥ Yen / \$ É.-U. | 109,98 | ↑ |

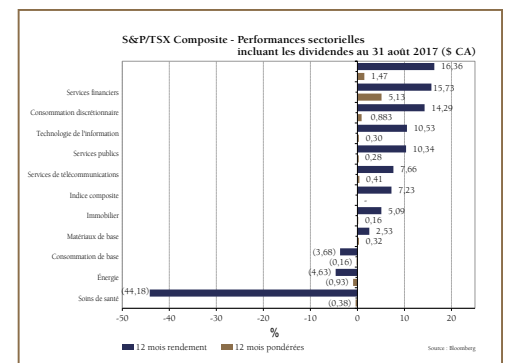
La flèche indique la tendance depuis la publication de la dernière donnée mensuelle ou de fin de mois.

Le marché boursier canadien a procuré un rendement total de 0,7 % en août. Le secteur des matériaux a été le plus généreux, avec une performance de 5,5 %. Le secteur aurifère a aussi bien fait grâce à la hausse des prix des métaux. De plus, le prix de l'aluminium a grimpé de 10 %, celui du nickel de 15 % et celui du zinc de 13 %. À l'inverse, les financières ont dans l'ensemble fait du surplace et l'indice de l'énergie a baissé. Année à date, le prix du cuivre est à la hausse de 22 %, alors que le prix du pétrole brut ne monte pas. Le marché canadien continue de traîner de la patte depuis le début de l'année par rapport aux autres indices, particulièrement celui des marchés émergents qui continuent leurs avancées. L'indice S&P 500 a performé à hauteur de 0,3 % en août, en dollar US. Dans l'ensemble, le dollar américain a faibli depuis le début de l'année, alors que les perspectives de croissance mondiale s'améliorent, notamment en Europe.

Les taux d'intérêt sur obligations ont baissé. Ainsi, les taux à dix ans canadiens sont passés de 1,96 % à 1,85 % pendant le mois. Au Canada, la performance du mois d'août de l'indice obligataire TMX Univers est de 1,4 %. L'indice des longues échéances a fait 2,9 %; dans ce segment de la courbe, les fédérales ont été les meilleures, les écarts de crédit s'élargissant quelque peu en août et la partie médiane de la courbe a vécu le même phénomène. Par contre, dans les échéances de moins de cinq ans, les corporatives ont surperformé les autres secteurs. La courbe de rendement s'est aplanie alors que les taux à deux ans ont fait du surplace. La bonne tenue de l'économie canadienne incite les intervenants de marché à relever leurs anticipations de hausse du taux directeur de la Banque du Canada, ce qui explique cette tenue

des taux à deux ans. Bien que les chiffres soient ceux du deuxième trimestre, on a annoncé que la croissance canadienne a été de 4,5 % en rythme annualisé; les consommateurs canadiens sont actifs et les volumes d'exportation ont augmenté. La force du huard jouera dans l'équation que les autorités monétaires ont à résoudre; à quel point cette hausse du dollar, surtout si elle continuait, fait le travail de resserrement équivalant à une hausse du taux directeur? L'économie américaine est aussi en croissance, mais le profil n'est pas le même alors que les mises en chantier baissent, que les nouvelles commandes de biens durables stagnent depuis l'hiver et que la création d'emploi, bien que toujours positive, tend à ralentir.

La clé pour les marchés réside dans les anticipations inflationnistes. La hausse des prix à la consommation est faible, à peine 1,2 % au Canada et 1,7 % aux États-Unis. C'est un phénomène répandu à l'échelle mondiale. Tant que l'inflation demeure sous contrôle, il y a peu de raison de croire à une hausse substantielle des taux d'intérêt, ce qui demeure réconfortant pour les investisseurs boursiers tant que les profits sont au rendez-vous.



PERFORMANCES au 2017-08-31

| | 1 mois | 3 mois | 12 mois |
|--------------------------------|---------|---------|---------|
| Revenus fixes | | | |
| FTSE/TMX - B. du Trésor 91 jrs | 0,06 % | 0,11 % | 0,50 % |
| FTSE/TMX - Court terme | 0,42 % | -0,97 % | 0,01 % |
| FTSE/TMX - Moyen terme | 1,36 % | -2,45 % | -1,61 % |
| Marchés boursiers | | | |
| S&P/TSX - Canada | 0,67% | -0,15 % | 7,23 % |
| S&P 500 - États-Unis | 0,61 % | -4,52 % | 10,92 % |
| E.A.E.O. - Europe, Asie,... | 0,27 % | -4,84 % | 12,26 % |
| \$ CAN versus \$ É.-U. | -0,02 % | 7,54 % | 4,75 % |

Propriétaires d'entreprise et professionnels incorporés visés

Le 18 juillet 2017, le ministère des Finances du Canada a publié un document de consultation très attendu concernant certaines des stratégies fiscales utilisées par les propriétaires d'entreprise et les professionnels incorporés comme les médecins, les pharmaciens ou les dentistes par exemple. Le gouvernement fédéral est d'avis que l'utilisation des sociétés privées (SPCC) permet un avantage fiscal injuste pour les particuliers à revenus élevés qui n'est pas offert aux autres Canadiens.

Les consultations concernant les réformes proposées sont ouvertes jusqu'au 2 octobre prochain.

Le fractionnement du revenu

Les propriétaires d'une entreprise pourraient être tentés de fractionner des revenus gagnés par l'intermédiaire de leur société en versant des dividendes, souvent par le biais d'une fiducie, aux membres de leur famille qui sont assujettis à des taux d'imposition moindre. Il en résulte alors une baisse de la facture fiscale.

Les règles fiscales actuelles permettent de fractionner du revenu à partir d'une SPCC lorsqu'un salaire est versé aux membres de la famille en appliquant le critère du caractère raisonnable. Le critère du caractère raisonnable ne s'applique généralement pas aux dividendes.

Par contre, un impôt spécial sur le revenu fractionné s'applique que lorsqu'un dividende est versé aux enfants mineurs (âgés de moins de 18 ans) d'un particulier rattaché. Ces dividendes versés aux enfants mineurs sont alors imposés au taux marginal le plus élevé. Le gouvernement fédéral propose, dans son document de consultation, d'étendre les règles de l'impôt spécial sur le revenu fractionné aux autres membres de la famille. Plus précisément, les dividendes et les autres montants reçus d'une entreprise, par un membre adulte de la famille du propriétaire de l'entreprise, pourraient être assujettis au critère du caractère raisonnable.

La notion du critère du caractère raisonnable pourrait aussi s'appliquer à la multiplication de l'exonération du gain en capital de 835 716 \$ lors de la vente d'une société privée.

La conversion d'un revenu en gain en capital (en application depuis le 18 juillet dernier)

Les propriétaires d'entreprise et les professionnels peuvent réduire l'impôt sur le revenu en faisant en sorte qu'un revenu qui serait imposé à titre de salaire ou de dividendes soit plutôt imposé à titre de gain en capital dont seulement la moitié est imposable.

Ainsi, pour les montants reçus après le 17 juillet 2017, si un des objets d'une transaction est de créer du gain en capital pour profiter du compte de dividendes en capital (CDC) et sortir de l'argent d'une société à faible coût, le montant du CDC ainsi reçu est désormais réputé être un dividende imposable. Bref, plusieurs stratégies de déclenchement volontaire de gains en capital corporatifs viennent d'être attaquées de plein fouet.

La détention d'un portefeuille de placements passif dans une société privée

Un des principaux avantages fiscaux offerts aux propriétaires d'entreprise et aux professionnels incorporés est l'accès au plafond de la déduction accordée aux petites entreprises, lequel permet un taux d'imposition réduit sur la première tranche de 500 000 \$ de revenu gagné par la société. Dans la mesure où un propriétaire d'entreprise ou un professionnel incorporé conserve des bénéfices dans la société un report d'impôt significatif est disponible. Le report d'impôt entraîne un supplément de capital disponible pour le propriétaire de l'entreprise ou le professionnel incorporé.

Le gouvernement Fédéral propose d'éliminer les avantages fiscaux d'accumuler de l'argent dans une société privée. Ainsi, en fonction des propositions, il ne serait plus avantageux d'accumuler un capital de retraite via une société privée.

Il est fort à parier que la fiscalité entourant les propriétaires d'entreprise et les professionnels incorporés sera modifiée en profondeur d'ici les prochains mois. Avant d'effectuer des transactions importantes au niveau de votre entreprise ou de songer à l'incorporation, il serait judicieux de consulter votre comptable ou votre fiscaliste.



LA GESTION PRIVÉE

« Planification, sécurité et expertise dans la conduite de vos affaires »

E GESTION DE PLACEMENTS ETERNA